

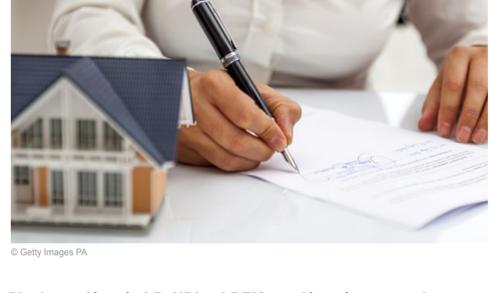


ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE EMPRUNTEUR

Assurance emprunteur : des députés veulent supprimer la sélection médicale

AURÉLIE ABADIE | 12/10/2021 à 13h00

ASSEMBLÉE NATIONALE PLF



© Getty Images PA

Plusieurs députés LR, UDI et LREM ont déposé un amendement identique au projet de loi de finances, visant à créer des contrats d'assurance emprunteur « inclusifs » sans questionnaire de santé, avec une incitation fiscale à la clef.

Trente ans après l'adoption de la première convention visant à encourager l'accès des malades du VIH à l'assurance emprunteur, leur exclusion de ce marché refait débat. Pas moins de sept amendements identiques au projet de loi de finances 2022, issus aussi bien des rangs des Républicains et de l'UDI que de la majorité En Marche, ont été déposés afin de soutenir la création de contrats d'assurance emprunteur « inclusifs ».

L'amendement, poussé par l'association de défense des proches et des personnes vivant avec le VIH Les Séropotes, propose de permettre la distribution de contrats d'assurance sans sélection médicale à l'entrée, pour les emprunteurs faisant l'acquisition de leur résidence principale ou contractant un prêt professionnel. Ces contrats seraient ouverts « jusqu'à l'âge de 65 ans minimum pour une échéance du contrat d'assurance jusqu'à l'âge de 75 ans minimum et pour une quotité empruntée allant jusqu'à 500 000 euros minimum ». Il prévoit d'instaurer une incitation fiscale sur ces contrats, en réduisant le taux de TSCA (taxe spéciale sur les conventions d'assurance) à 9%, contre 25% pour les autres contrats.

Des associations de patients montent au créneau

Les députés à l'origine de cet amendement pointent notamment une « ultra-sélection des risques » par les professionnels de l'assurance aujourd'hui, contraire selon eux au principe de mutualisation. Les associations de patients et de consommateurs constatent que l'accès à l'assurance emprunteur des personnes atteintes du VIH mais aussi de maladies chroniques reste difficile, voire impossible dans certains cas. Et ce, malgré l'adoption de la convention Aeras entrée en vigueur en 2007, qui a notamment créé un pool permettant aux dossiers présentant des risques aggravés de santé d'être plus facilement réassurés.

La surprime pratiquée par le secteur de l'assurance pour un malade de la mucoviscidose atteindrait aujourd'hui 400% avec une garantie limitée au décès, et 100% pour un séropositif, alors même qu'il est aujourd'hui possible de vivre avec le VIH avec une charge virale quasiment indétectable, du fait des progrès médicaux... « Il n'y a pas d'approche tarifaire homogène aujourd'hui sur le marché de l'assurance emprunteur, tempère un spécialiste. Il y a une échelle de surprime élevée lorsque l'assuré présente des polyopathologies ou lorsque les traitements ne sont pas stabilisés. La majoration peut atteindre 400 ou 500%, mais pour des cas très graves. » En réalité, la proportion d'emprunteurs ne trouvant pas d'assurance ou se voyant imposer une surprime rédhibitoire serait « épsilonlesque » au regard de l'immense majorité du marché, estime ce fin connaisseur.

Un risque de hausse des primes pour l'ensemble des assurés

L'adoption d'une réglementation levant la barrière de la sélection médicale, comme le proposent aujourd'hui les députés, pourrait, de plus, avoir des effets perturbateurs sur le marché. « Aujourd'hui, les acteurs qui ne pratiqueraient pas de sélection médicale concentreraient de fait les risques qui trouvent difficilement à s'assurer ailleurs. Ces acteurs subiraient une antisélection de la part des assurés voire des réseaux », explique David Dubois, directeur des partenariats de Prévoir Vie. « Avec une telle réglementation qui s'appliquerait à l'ensemble du marché, on écarterait probablement le risque d'antisélection. Pour autant, les conséquences pourraient se faire sentir sur l'ensemble de la communauté des assurés, car cela pourrait se répercuter, à terme, à la hausse sur les tarifs des contrats. » Les coûts de gestion et de distribution étant très importants sur l'emprunteur, les assureurs, qui ont baissé leurs prix dans un contexte de concurrence accrue, devraient en effet agir de manière à préserver leurs marges.

Le député non inscrit Guillaume Chiche (ex-PS, ex-LREM), qui affirme s'être entretenu avec la Fédération française de l'assurance (FFA), met en avant le coût de la sélection médicale, considérée aujourd'hui comme « une externalité négative ». Dès lors, sa suppression permettrait aux assureurs de réaliser des « économies substantielles ». « Il est vrai que la sélection médicale coûte cher car elle alourdit le processus de vente. Il faut faire appel à des médecins, des gestionnaires, des tarificateurs. En supprimant la sélection médicale sur ces contrats, les assureurs feraient donc des économies sur les frais », confirme David Dubois. Avant de nuancer : « Je doute que ces économies soient suffisantes pour compenser la hausse du risque global engendrée par ailleurs. »

Les dangers de la segmentation

L'actuaire met aussi en garde contre les éventuels effets pervers d'une suppression de la sélection médicale. « On prend le risque de voir les conditions générales des contrats évoluer et des exclusions apparaître pour mieux encadrer le risque souscrit, par exemple sur les maladies préexistantes », avertit-il. « Les assureurs pourraient également être tentés de contourner l'absence de sélection médicale à l'entrée en cherchant d'autres effets de corrélation dans leurs bases de données, par exemple la CSP ou le lieu de résidence dont on sait qu'ils sont déterminants sur l'état de santé. On pourrait voir d'autres critères de segmentation apparaître, notamment ceux basés sur les comportements », ajoute-t-il.

Plus politiquement, David Dubois met aussi en garde contre le danger de confondre l'assurance privée et ce qui relève de l'accompagnement social. Un discours sur les frontières de l'assurabilité, qui n'est pas sans rappeler celui que nous avons entendu à l'occasion des polémiques sur la prise en charge des conséquences de la Covid-19. « Lorsqu'il n'y a pas de sélection médicale à l'entrée, peu de contrôle au moment du sinistre et une hypermutualisation du risque, on se retrouve plutôt dans un modèle de type assurance sociale ! », relève-t-il. L'examen du PLF 2022 se poursuit cette semaine en séance publique à l'Assemblée nationale. Les débats promettent d'être vifs.



L'AUTEUR VOUS RECOMMANDE /

- #1 Classement de l'assurance emprunteur 2021
- #2 Assurance emprunteur : la résiliation à tout moment revient à l'Assemblée
- #3 Assurance emprunteur : quand la sélection médicale se fait plus discrète

VOUS AIMEREZ AUSSI /

Lexem s'ouvre à l'assurance emprunteur avec Assurly

PARIS ASSURLY

Assurance emprunteur : une nouvelle arrivée au sein de l'Apcade

SYNDICATS PROFESSIONNELS EMPRUNTEUR

L'ARGUS VOUS PROPOSE /

ÉVÉNEMENTS
Argus de l'Innovation mutualiste et paritaire / 2 DÉCEMBRE 2021 - PARIS

FORMATION
Actualités des sanctions prononcées par l'ACPR / 17 NOVEMBRE 2021 - CLASSE VIRTUELLE

EMPLOI /

INSTITUTION DE PRÉVOYANCE
CAISSE DE RETRAITE
SUPPLÉMENTAIRE

RESPONSABLE AUDIT INTERNE
h/f

POSTULER

EASYBLUE

Conseiller souscripteur Assurances
Pro - spécialiste Risques
d'Entreprise H/F

POSTULER

Vous cherchez un emploi ?

Ex : assureur

+ de 10 000 postes
vous attendent

RECHERCHER

[Accéder aux offres d'emploi >](#)

DÉCIDEURS /

Cécile Gauer
VERSPIEREN
Directrice internationale et vice-présidente du réseau Verspieren International

David Johnson
FM GLOBAL
Vice-président senior, directeur expérience client

Frédéric Fischer
MS AMLIN
Directeur financier

Les « dougous numériques » sont-ils magiques ?

PUBLI-REDACTIONNEL

GREEN ASSURANCE

Nouvelles propositions de valeurs en assurance auto, la réaction des consommateurs

PUBLI-REDACTIONNEL

L'ESPACE ASSURANCE CONNECTÉE

INTERMÉDIAIRES

Henner Solutions Courtage : le partenaire confiance des courtiers

PUBLI-REDACTIONNEL

INTERMÉDIAIRES HENNER

APPELS D'OFFRES /

Assurance Statutaire pour le personnel communal

VILLE DE ST THIBERY

12 octobre 34 - St Thibery

Appel à candidature pour faciliter la mise en place d'une assurance complémentaire ...

CCAS DE VILLERS SUR MER

12 octobre 14 - VILLERS SUR MER

Prestations de services d'assurances

VILLE DE VIGNOC

12 octobre 35 - VIGNOC

Proposé par

